

## Bénir un mariage, qu'est-ce à dire ?

Oui, que fait-on, en protestantisme, dans ces cultes célébrés à l'occasion des mariages ? Et que signifie la bénédiction qui est aujourd'hui en leur cœur ? S'agit-il de marquer que Dieu accueille pleinement ces personnes et qu'il veut du bien pour elles ? de sceller leur engagement par un geste quasi-sacramentel ? de garantir que Dieu apporterait un soutien aux deux époux pour vivre l'engagement du mariage ? d'affirmer que Dieu se rendrait présent à travers le lien du mariage lui-même ? d'indiquer que Dieu se réjouirait de voir deux personnes qui s'aiment et qui veulent vivre leur amour dans la fidélité ?

Et d'abord, que bénissons-nous dans ces célébrations ? les époux ? le couple ? le lien qui les unit ? leur projet de vivre un amour fidèle ? Même cette question n'a pas de réponse simple !

On l'aura compris, ce geste peut faire, comme la plupart des rites, l'objet de bien des compréhensions différentes. Le rite en effet est polysémique, parce qu'il s'adresse à la part affective de l'humain plus qu'à sa part rationnelle, parce qu'il suggère plus qu'il n'argumente ; cela contribue à sa richesse.

Concernant la bénédiction donnée à l'occasion des mariages, les attentes et motivations des couples qui la demandent sont parfois bien éloignées de ce que l'officiant pense faire en les bénissant ; de plus on trouve des conceptions différentes de cet acte parmi les pasteurs et théologiens protestants. Ainsi certains pasteurs hésitent à bénir des (futurs) époux dont la relation ne leur semble pas saine ou l'engagement pas convainquant, tandis que d'autres estiment que toute demande de bénédiction devrait être honorée. La question a bien sûr été relancée par la demande de certains couples de même sexe d'être bénis à l'occasion de leur mariage (ou, auparavant, de leur Pacs). Pour certains accorder une telle bénédiction serait une façon d'approuver au nom de Dieu une relation qu'ils pensent explicitement condamnée par la Bible, tandis que pour d'autres, c'est une juste façon de témoigner du Dieu de Jésus-Christ qui nous accueille tels que nous sommes. Deux débats se

superposent là : celui de la façon dont il faut lire les textes bibliques qui parlent des relations entre personnes de même sexe, et celui du sens donné à la bénédiction.

C'est la seconde question qui nous intéresse ici, que je voudrais aborder de plusieurs façons.

Considérons d'abord les motivations des demandeurs. C'est rarement seulement pour le décorum - la procession à la sortie de l'église et les belles photos - que les couples, même détachés de l'Eglise, demandent ce rite. C'est plutôt qu'au moment de s'engager dans l'aventure, joyeuse mais difficile, du mariage, ils veulent se placer, et placer leur relation, devant un Dieu qui pourrait valider cet engagement et éventuellement les aider à le vivre. Même s'ils ne sont guère croyants, ils vivent leur amour comme une grâce, comme une bénédiction, et cela les incite à se tourner vers quelque chose/quelqu'un qui les dépasse, qui pourrait être la source de ce don ; la bénédiction demandée et offerte lors de la cérémonie religieuse est comme une façon de rendre explicite cette bénédiction déjà reçue et de dire leur reconnaissance pour cela. La célébration va permettre de donner un nom à ce « quelqu'un », celui du Dieu de Jésus-Christ ; ce qui peut être vu, du côté de l'Eglise, comme une belle occasion d'éclairer l'action de Dieu dans nos vies...

Cela conduit à aborder la question dans l'autre sens, en nous demandant quelle signification l'Eglise confère au geste de bénédiction posé sur les époux (sur le couple ?) à l'occasion de leur mariage. Disons-le d'entrée, on ne peut appuyer cet acte sur des pratiques bibliques comme on aime à le faire en protestantisme : le premier testament ne dit quasiment rien des usages liés aux célébrations d'unions conjugales, et le second est complètement silencieux à ce sujet.

Ce n'est d'ailleurs que tardivement que l'Eglise s'est mêlée de la célébration des mariages. Jusque vers le 9<sup>ème</sup> siècle, les chrétiens adoptaient les rites de mariage des sociétés auxquelles ils appartenaient, l'évêque pouvant jouer un rôle de témoin. Une bénédiction était parfois donnée aux

époux, mais ce n'était nullement systématique. « Au cours des dix premiers siècles dans l'Eglise romaine la bénédiction n'était formellement prescrite qu'aux clercs [qui avaient encore le droit de se marier]. Pour les autres, la bénédiction du prêtre était un droit d'honneur, réservé aux époux qui, après une vie intègre, entraient pour la première fois dans le mariage » explique E. Ritzer<sup>1</sup>. L'idée que le mariage est un sacrement s'est d'ailleurs élaborée seulement entre le 9ème et le 12ème siècle, et ce n'est qu'au concile de Trente (1545-1563) que la cérémonie à l'église est devenue une condition de validité du mariage.

Tout en lui accordant une grande valeur, les Réformateurs ont souligné la dimension pleinement humaine du mariage qui relève de l'ordre de la création et non de l'ordre du salut. Bien sûr, les chrétiens sont invités à vivre leur relation conjugale devant Dieu, comme tous les aspects de leur vie, mais la cérémonie du mariage n'est pas comprise comme un acte relevant de l'Eglise. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Calvin, établissant une liturgie pour des célébrations à l'occasion des mariages, a intitulé celle-ci : « la forme de confirmer les mariages devant l'Eglise des fidèles ». Ce qui montre bien que cette célébration n'était pas destinée à nouer le lien du mariage, mais à placer celui-ci devant Dieu. On peut souligner aussi que cette liturgie ne mentionne pas de geste de bénédiction ; en monde réformé francophone, c'est la liturgie de Genève de 1820 qui mettra la bénédiction du mariage au cœur du service religieux, ce changement allant de pair avec une plus grande sacralisation du « lien sacré du mariage » (telle est alors la formule employée, qui dit bien cette évolution) ; l'Eglise ne se contente plus de confirmer le mariage, il semble que ce soit elle qui le réalise – à travers la bénédiction.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> E Ritzer, *Le mariage dans les Eglises chrétiennes du 1er au XIe siècle*, Paris, Cerf, 1970. p. 236, cité par Jean-François Breyne, in *Le culte à l'occasion d'une bénédiction de mariage. Quelle place et quelles paroles pour l'Eglise aujourd'hui ?* mémoire de Master soutenu en janvier 2016 à l'IPT sous la direction de Michel Bertrand.

<sup>2</sup> Pour ce paragraphe, je m'appuie en particulier sur l'excellent mémoire de Master de J.-F. Breyne déjà cité.

Tournons-nous maintenant vers la Bible pour essayer de comprendre le sens qu'elle donne à l'acte de bénir.

Notons-le tout de suite : ce geste que l'on trouve dans bien d'autres cultures et religions est fréquent dans l'ancien testament, mais rare dans le nouveau. Dans les Evangiles, Jésus bénit les petits enfants que ses disciples voulaient éloigner (Mc 10/16), il prononce la bénédiction sur le pain et les autres aliments, comme on le faisait dans le monde juif, et il invite ses disciples à bénir ceux qui les maudissent (Luc 10/ 28). C'est dire que la moisson est assez pauvre ! Les épîtres font davantage mention de gestes de bénédiction, les communautés de l'Eglise primitive ayant sans doute repris ce geste si suggestif à leur compte. Dans l'ancien testament comme dans le nouveau, c'est souvent Dieu l'objet de la bénédiction prononcée par les hommes, pour dire leur reconnaissance.

Bénédiction, c'est, étymologiquement, en français comme en grec, le fait de dire du bien, dire du bon. A travers le petit enfant qui sommeille en nous, angoissé de perdre l'amour de ses parents s'il agit mal, nous lisons volontiers ce bien dit par Dieu comme une approbation de nos actes. La bénédiction de Dieu viendrait alors signifier que ce que nous faisons est bien. Mais le cœur du message chrétien nous invite à nous déplacer vers une autre compréhension, plus fondamentale. En témoigne d'ailleurs la bénédiction que Jésus donne aux enfants qu'on lui amenait : par ce geste, il les accueille simplement dans ce qu'ils sont, - parce qu'ils sont, pourrait-on même dire -, et non pour les féliciter de ce qu'ils auraient fait.

Plutôt qu'une approbation de Dieu sur nos actes - lesquels sont souvent en grand écart avec ce que les textes bibliques laissent entendre de la volonté de Dieu -, ou sur nos projets, toujours ambigus, la bénédiction viendrait signifier ce 'oui' fondamental que Dieu pose sur nos vies, sur notre être profond ; ce « oui » qui est affirmé dans le premier récit de création (« Dieu vit alors tout ce qu'il avait fait, et voici, c'était très bon », Ge 1/31), ou celui que marque la conviction protestante que la grâce de Dieu toujours nous précède. Bénir, ce serait alors, d'abord et avant tout, rappeler l'accueil

premier de Dieu, son amour qui ne dépend ni de nos mérites ni de nos projets. C'est en tout cas ce qu'a affirmé le synode de l'Église protestante unie de France (EPUdF) réuni au Lazaret (Sète) en 2015.

Mais on ne peut s'arrêter là. Le synode de l'EPUdF a pensé la bénédiction comme une valse à trois temps : « accueil gratuit de Dieu, promesse de sa présence et appel à vivre de l'Évangile ».

Dieu en effet ne se contente pas de nous accueillir, il s'engage à marcher avec nous sur nos chemins de vie, car il veut du bien pour nous. « La bénédiction atteste la présence de Dieu auprès de nous dans nos échecs comme dans nos succès, dans nos marches assurées comme dans nos errances. Elle ne nous dispense ni des incertitudes de la vie humaine, ni des risques de nos projets, ni de nos responsabilités, mais soutient notre confiance en la bienveillance de Dieu », a affirmé aussi le synode. Cela ne signifie pas, on l'entend bien, que Dieu cautionnerait nos projets, mais simplement – et c'est fondamental – qu'il reste auprès de nous, même dans nos égarements.

D'ailleurs cet accueil et cette promesse appellent une réponse, ils nous invitent « à laisser cet amour [de Dieu] transformer nos vies pour les mettre au diapason de l'Évangile », comme l'a dit encore le synode de l'EPUdF.

Si l'on applique maintenant cette compréhension à la bénédiction nuptiale, on est amené à défendre l'idée que celle-ci porte sur les deux époux plus que sur leur engagement, ou que sur le lien qu'ils ont contracté. Bien sûr, les deux dimensions ne peuvent être complètement dissociées ; la bénédiction vient d'une certaine façon confirmer ce que les conjoints affirment par leur acte : leur conviction que le bon passe pour chacun d'eux par la relation conjugale qu'ils placent devant Dieu. Et l'on peut même penser que le Dieu biblique, souvent présenté comme un Dieu de la relation, voit du bon dans ce projet des époux de vivre une relation respectueuse et durable. C'est sans doute ce qui a conduit l'assemblée de l'UEPAL réunie à Wingen sur Moder en 2014 à affirmer qu' « une bénédiction de personnes mariées est toujours une bénédiction d'un projet de vie de couple ». Il me semble

pourtant important de penser que la bénédiction concerne les personnes, comme la réflexion théologique l'a indiqué, plus que leur lien.

On le sait, aucune de nos relations humaines n'échappe à l'ambiguïté, la relation conjugale pas plus que les autres (sinon même moins, car tant d'éléments complexes y interfèrent !). Par ailleurs, toute sacralisation du lien du mariage – difficile à éviter si c'est lui que vise la bénédiction -, est dangereuse. Il est en effet des moments et des situations où le lien est mortifère, pour l'un ou l'autre des membres du couple, et souvent pour les deux. Il faut alors accepter - même s'il s'agit là d'un échec par rapport au projet de fidélité du couple - que le 'bien' (ou du moins le moindre mal) pour les personnes passe par la rupture du lien. Lier la bénédiction de Dieu au projet du couple donnerait à croire que la séparation annule la bénédiction ou, pire, que Dieu a abandonné les ex-conjoints ; ceci au moment même où il est essentiel pour eux de savoir que le oui fondamental que Dieu pose sur leur être, sur leur vie, demeure, malgré l'échec, et que la séparation n'abolit pas la bénédiction de Dieu.

Une telle lecture de la bénédiction prononcée sur les époux à l'occasion de leur mariage est bien sûr discutable. Elle s'inscrit pourtant exactement, me semble-t-il, dans la compréhension protestante du mariage qui valorise la dimension de l'alliance, laquelle exige, pour rester libre alliance, qu'existe la possibilité de la rompre - même si ce n'est bien sûr pas le projet du couple en se mariant<sup>3</sup>. Elle traduit aussi une juste compréhension de la relation avec un Dieu qui nous accueille et nous justifie par grâce, indépendamment de nos actes. Et elle peut constituer, pour tant de couples qui expérimentent l'échec, un juste témoignage rendu au Dieu qui nous accompagne jusque dans nos errances.

Isabelle Grellier

---

<sup>3</sup> On se référera au bel ouvrage d'Olivier Abel, *Le mariage a-t-il encore un avenir ?*, Paris, Bayard, 2005.

Faculté de Théologie protestante de Strasbourg